

**Message de Gilles Da Costa, directeur général des services,
aux agents du siège**

Mesdames, Messieurs,

Le Premier Ministre a fait part hier soir de mesures complémentaires de lutte contre la propagation de l'épidémie et a alerté sur la nécessité de renforcer la prévention.

Dans le cadre de cette alerte, Mme la Présidente du Conseil régional a décidé de prendre les mesures suivantes pour les agents du siège.

Ces agents sont invités à ne pas se rendre au travail le lundi 16 mars à l'exception des :

- Directeurs.trices généraux adjoints,
- Directeurs.trices,
- Chef.fe.s des services administratifs et financiers,
- des agents de la DSI (direction des systèmes d'information),
- des agents la DNE (direction du numérique éducatif),
- des agents de la DTN (Délégation à la Transition Numérique)
- des agents en charge des accueils téléphoniques et physiques des sites 17 Boulevard de Trémouille et Castan à la DMG (direction des moyens généraux)
- des agents en charge du courrier à la DADC (direction des Assemblées de la Documentation et du Courrier)
- des agents du service de prévention de la DRH (direction des ressources humaines)

Au sein de ces effectifs, les personnes malades ou « empêchées » telles que définies lors du message du vendredi 13 mars (personnes vulnérables, gardes d'enfants, conjoint.e.s exerçant des métiers de santé) n'ont évidemment pas à se rendre sur leur lieu de travail.

Toutes les astreintes sont maintenues.

Seules les réunions impérieuses sont maintenues avec respect des consignes d'organisation (distance entre les personnes, gestes barrières).

La journée du lundi 16 mars sera consacrée à la finalisation du plan de continuité de services qui sera applicable dès le 17 mars. Afin de faciliter l'élaboration de ce plan, il convient que les agents qui restent à leur domicile demeurent joignables par leur hiérarchie.

Un nouveau message sera adressé à l'ensemble des agents du siège dans la journée du lundi 16 mars pour leur indiquer les modalités applicables dans le cadre du plan de continuité d'activités des services.

Des précisions sur les modalités du travail à domicile et du télétravail vous seront transmises demain en cours de journée.

Je vous remercie de votre compréhension, et vous rappelle les mesures de précaution à prendre à titre individuel.

Cordialement,

Gilles Da Costa,
directeur général des services